



**Conseil Communautaire**  
**17 décembre 2020**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 11 décembre 2020  
Date de publication : 25 décembre 2020

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigny, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 113/20b  
Annule et remplace la GD113/20  
pour erreur matérielle

#### **Objet**

Attribution d'aides à  
l'immobilier d'entreprises

#### **Secrétaire de séance**

Mathieu BERTHAUD

#### **Rapporteur :**

Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont les seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprise, la location ou la vente de terrains relève désormais exclusivement de la compétence des communes et des EPCI.

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important, mutation, etc.), une offre d'accompagnement du Grand Dole est mobilisable. Cette offre vise à boucler des plans de financement bien dimensionnés avec un effet de levier maximum recherché sur les financements privés et/ou publics (actionnaires, banques, Conseil Régional, etc.), la finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi.

Par délibération n° GD91/17 du 05 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise et a autorisé la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par le Grand Dole. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la règle de minimis.

C'est dans ce cadre, et en réponse aux sollicitations adressées par les entreprises concernées, qu'il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises correspondant aux demandes suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20201217-11320b-DE  
Date de télétransmission : 18/01/2021  
Date de réception préfecture : 18/01/2021

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
SCI Mahalakshmi	Madame Sophie MONTENOT et Monsieur Vincent CHICANE	<p>La SCI MAHALAKSHMI souhaite financer la rénovation d'une grande maison vigneronne du XVIII-XIX siècle sur la commune de Moissesey avec pour objectif la création d'un éco-lieu de 9 chambres. Le concept de l'éco-lieu s'applique dès la rénovation dans le choix des matériaux de construction et des systèmes de gestion de l'eau et des énergies. Le lieu ainsi aménagé a pour objectif d'offrir un espace confortable et convivial dont l'impact sur l'environnement est limité. Ainsi, il devient une vitrine des actions pouvant être menées pour lutter pour plus de sobriété. L'énergie durable est celle que l'on n'a pas utilisée.</p> <p>Ce lieu ainsi conçu permet de diversifier l'offre touristique autour de Dole en mettant en avant le patrimoine culturel et naturel de la région. L'investissement global est estimé à 500 000 € HT et sera porté par la SCI (immobilier) et la SAS pour l'exploitation.</p>	10 000 €
Autoentreprise	Madame Katia FECTAY	<p>Création d'un gîte de tourisme au bord de l'Eurovéloroute n°6 à Audelange au lieudit le "Moulin Rouge". Développement du «slow tourism, slow travel» et du tourisme vert : randonnée, vélo, navigation sont depuis une dizaine d'année au cœur des développements touristiques de nombreux territoires. Cette création de gîte s'inscrit naturellement dans le projet de la Région de développement des hébergements touristiques le long des itinéraires structurants en Bourgogne Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- itinéraires cyclo touristiques sur l'Eurovéloroute n °6,</li> <li>- animation de l'axe fluvial du canal du Rhône au Rhin.</li> </ul> <p>L'investissement estimé à 130 000 € HT sera porté par l'autoentreprise.</p>	3 000 €
Association COOP AGIR	Madame Danièle BAVOUX	<p>Coop'agir, association qui milite en faveur de la lutte contre l'exclusion, s'est progressivement développée sur deux missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insertion par le logement et l'hébergement,</li> <li>- L'insertion par l'activité économique.</li> </ul> <p>L'association doit poursuivre ses investissements, afin de consolider et développer les activités de la structure. Afin d'améliorer les conditions de travail, il est envisagé d'installer un système de chauffage adapté à la boutique/atelier située avenue Eisenhower.</p> <p>La Région considère le système de chauffage comme un élément immobilier. Il entre donc dans le dispositif de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour lequel la participation de l'EPCI est une condition nécessaire pour enclencher celle de la Région.</p> <p>L'investissement global est estimé à 17 452 € HT et sera porté par l'association.</p>	3 000 €
Camping le Pasquier	Madame Nathalie MELOT	<p>Madame MELOT a fait l'acquisition du fonds de commerce du camping en janvier 2000 via la création d'une entreprise individuelle. La Ville de Dole met à disposition de la gérante le terrain du Pasquier sis entre la Raie Bailly et la ligne de chemin de fer.</p> <p>Dans le cadre de la reprise post-crise COVID-19, les gérants souhaitent construire un nouvel accueil avec agrandissement de l'épicerie et du snack. Ces aménagements permettront de dynamiser et développer l'activité dans un contexte de crise sanitaire qui touche particulièrement les activités touristiques et de loisirs.</p> <p>Mme MELOT a également sollicité Initiative Dole Territoire sur le Fonds régional d'Avance Remboursable Consolidation de la Trésorerie des TPE (FARCT) mis en place par la Région pour accompagner la reprise post-crise COVID 19.</p> <p>L'investissement global est estimé à 386 000 €.</p>	5 000 €

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
Authume Auto Service	Monsieur Thierry BECLE	Après avoir acquis de l'expérience dans différents garages multimarques en Suisse et dans le Haut-Jura, Monsieur BECLE souhaite développer son propre garage. Celui-ci se situera à Authume, commune où il a grandi et où sa famille vit encore. Monsieur BECLE est suivi par Initiative Dole Territoire et bénéficie du dispositif « Prêt d'Honneur Solidaire » et du « Fonds Régional des Territoires ». L'investissement global est estimé à 130 250 € HT.	3 000 €
Société OMNIA REX	Monsieur TUPIN	Le projet de la Société OMNIA REX consiste en l'aménagement d'un multiplexe sur la commune de Dole. Celui-ci sera composé de 10 salles de cinéma, dont une grande salle de 450 places avec un écran de 21 mètres à sa base (soit le plus grand écran de la Région), une salle de 306 places, trois salles de 200 places, une salle de 160 places et quatre salles de 100 places, représentant une capacité totale de 1886 fauteuils. Ce projet comprend également la mise à disposition d'une salle et demi pour la diffusion de films « Art et Essai ». Le coût total de ce projet est estimé à 11 789 422 €.	200 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>224 000 €</b>

Les modalités d'attribution de ces subventions sont précisées dans les conventions annexées à la présente notice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les propositions d'attribution de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'aides à l'immobilier d'entreprise ci-annexées avec la SCI MAHALAKSHMI, Madame FECTAY, l'association COOP'AGIR, Camping le Pasquier, Authume Auto Service et la Société OMNIA REX.

Fait à Dole,  
Le 17 décembre 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Structures concernées

